

Deux exemples à Lens : les réserves visitables du Louvre-Lens et le projet de Centre de Réserves externalisées du Louvre

Cette intervention aborde la question des réserves à travers deux exemples en lien avec le musée du Louvre : les réserves visibles et visitables du Louvre-Lens d'une part, le projet de Centre de réserves du Louvre à Lens d'autre part.

1. Les réserves visibles et visitables du Louvre-Lens

L'une des originalités de l'offre du Louvre-Lens est celle des « coulisses » (réserve visitable et atelier de restauration) du musée, inscrite dès le PSC du musée (2008) :

Au lieu de dissimuler ses coulisses (réserves, espaces techniques), le musée insistera sur la transparence et l'ouverture ; il exaltera les diverses activités et les divers métiers qui le composent ; il donnera une idée plus juste de ce qu'est la véritable nature de cette institution devenue depuis quelques dizaines d'années l'une des plus visitées mais aussi l'une des plus mal connues du grand public. Cette ouverture n'oubliera cependant pas la fonction première des réserves, celle d'être des lieux de conservation et de recherche, socle et fondement de tout musée.

La conception et l'utilisation aujourd'hui de cette réserve visitable amènent à trois types d'analyses :

- D'une part, une réserve visitable doit très précisément être programmée et construite, pour lier deux usages a priori contradictoires : la conservation des œuvres et la visite par le public. Il s'agit d'une contrainte supplémentaire à la programmation des réserves.
- L'utilisation de la réserve reste particulière, car son caractère visitable ne permet pas un usage aussi complet qu'une réserve fermée, même si la réserve du Louvre-Lens tente de s'approcher au plus d'une réserve standard.
- Enfin, la demande et l'intérêt pour la découverte de ces sujets sont réels et constituent l'un des moyens d'appropriation du musée.

2) Le projet de Centre de réserves du musée du Louvre à Lens-Liévin

Le 2 octobre 2013, le Louvre, la Région Nord-Pas de Calais et le Ministère de la Culture ont signé un protocole d'accord relatif à la création d'un Centre de Réserves externalisées du Louvre à proximité du Louvre-Lens. Il s'agira d'un centre dédié à la conservation et à l'étude des collections du Louvre, dont le financement est assuré par le musée du Louvre et la Région Nord-Pas de Calais.

Ce projet, accompagné par la Direction générale des patrimoines –Service des musées de France, s'inscrit dans la continuité des réflexions menées jusqu'en 2012 dans la perspective de la création d'un Centre de conservation du patrimoine à Cergy-Pontoise. Il répond à une urgence : la sauvegarde des collections nationales confiées au Louvre en cas de crue centennale de la Seine. Une grande partie des espaces actuellement dédiés aux œuvres non exposées au sein du Palais du Louvre sont en zone inondable, et la mise en œuvre du PPRI ne peut assurer la sauvegarde de l'intégralité des collections.

Le projet de Centre de réserves externalisées du Louvre n'en est, en date de ces journées d'études, qu'à ses premières étapes. La première année suivant la signature du protocole est en effet dédiée au choix d'un terrain adapté, à la définition technique et juridique du projet, à la définition des besoins et à la programmation architecturale. L'ensemble de la programmation et des études relatives aux collections est sous la responsabilité du Louvre, et s'inscrit dans le cadre de la norme Afnor relative aux « pôles de conservation ». Le Centre sera exclusivement placé sous la responsabilité du musée du Louvre.

L'implication de la Région Nord-Pas de Calais s'inscrit dans la continuité du partenariat construit pour la création du Louvre-Lens : la construction du Centre de réserves du Louvre en proximité directe du Louvre-Lens confirme l'implantation du Louvre à Lens-Liévin et inscrit les projets du Louvre à Lens dans la durée. Le Centre de réserves sera exclusivement dédié à la conservation et à l'étude des collections, et ne sera ni visible ni visitables : le Louvre-Lens, tant pour certaines restaurations que pour la visites des réserves, sera son complément naturel.

Anne-Solène ROLLAND
conservatrice du patrimoine
conseillère du président-directeur pour l'action territoriale
musée du Louvre